

## FORMATION MUSICALE (FM) / INSTRUMENT / CHANT

- Base 1 cours par semaine - Activité / Temps	Frais de dossier facturés au 1 <sup>er</sup> trimestre	RESIDENTS SAINT-AVOLD		RESIDENTS AGGLOMERATION		RESIDENTS HORS AGGLOMERATION	
		*Frais de scolarité annuels	*Frais de scolarité trimestriels	*Frais de scolarité annuels	*Frais de scolarité trimestriels	*Frais de scolarité annuels	*Frais de scolarité trimestriels
Eveil musical (à partir de 5 ans) Initiation Musicale (à partir de 6 ans) } 0H45	45 €	75 €	25 €	96 €	32 €	117 €	39 €
<b>Formation Musicale seule</b> (à partir de 7 ans) 1H30	45 €	102 €	34 €	126 €	42 €	150 €	50 €
FM 1H30 + 1 Instrument ou chant 0H30 – CYCLE 1	45 €	300 €	100 €	360 €	120 €	420 €	140 €
FM 1H30 + 1 Instrument ou chant 0H45 – CYCLE 2	45 €	375 €	125 €	459 €	153 €	543 €	181 €
Instrument seul ou chant individuel 0H30 <sup>(1)</sup>	45 €	255 €	85 €	303 €	101 €	354 €	118 €
Instrument seul ou chant individuel 0H45 <sup>(2)</sup>	45 €	330 €	110 €	399 €	133 €	468 €	156 €

## ACTIVITES COLLECTIVES

Ateliers : Découverte instrumentale (gratuit) Parent/Enfant (selon proposition du professeur) <u>Orchestres</u> : Graine d'Orchestre – Fleur d'Orchestre – OrcheSTR-A <u>Activités</u> : Musique de chambre / Déchiffrage / Chant choral / Initiation théâtre / Art de siffler	Frais de dossier facturés au 1 <sup>er</sup> trimestre	RESIDENTS SAINT-AVOLD		RESIDENTS AGGLOMERATION		RESIDENTS HORS AGGLOMERATION	
		*Frais de scolarité annuels	*Frais de scolarité trimestriels	*Frais de scolarité annuels	*Frais de scolarité trimestriels	*Frais de scolarité annuels	*Frais de scolarité trimestriels
Elèves déjà en activité au Conservatoire		COURS OFFERTS					
Elèves ne pratiquant pas d'autres activités au conservatoire / <b>Atelier Parent (payant)-Enfant</b> (déjà élève)	45 €	45 €	15 €	60 €	20 €	75 €	25 €

**Location d'instrument (alto, violoncelle...) -> 30 € par trimestre (selon disponibilité)**

\* Hors frais de dossier

- <sup>(1)</sup> Réservé aux élèves du 1<sup>er</sup> cycle pratiquant plusieurs instruments - <sup>(2)</sup> Réservé aux adultes + aux élèves du 2<sup>ème</sup> cycle pratiquant plusieurs instruments
- Réduction de 10 % à partir du 2<sup>ème</sup> instrument et les suivants ou instrument + chant
- Réduction de 10 % à partir du 2<sup>ème</sup> enfant et les suivants (l'ordre des enfants est en fonction de leur âge. L'enfant le plus âgé paiera le tarif « normal »)
- Les absences pour cause de maladie ne peuvent en aucun cas entraîner une réduction de tarif, sauf production d'un certificat médical pour une période d'un mois ou plus.
- Seule l'absence d'un professeur non remplacé pour un mois ou plus, justifiera une réduction des tarifs.
- Tout trimestre entamé est automatiquement facturé. Toute démission intervenant après les vacances de la Toussaint entraîne la facturation intégrale des frais de scolarité annuels.